



Accessibilité des ERP : les contrôles se renforcent, êtes-vous prêts ?

Le 3 septembre 2026

L'accessibilité des établissements recevant du public entre dans une phase de contrôle renforcé. Sans nouvelles normes techniques, les professionnels sont invités à vérifier leurs documents, leur situation administrative et les conditions réelles d'accueil de leurs visiteurs.

Les établissements recevant du public sont invités à vérifier leur situation

L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) entre dans une phase de contrôle renforcé. Cette évolution ne crée pas de nouvelles normes techniques : elle traduit le déploiement progressif des plans de contrôle prévus par la circulaire interministérielle du 25 juin 2025.

Cette circulaire demande aux préfets d'engager des plans d'action pour accélérer la mise en accessibilité des ERP. Ces plans associent information et accompagnement des acteurs à des actions de contrôle et, lorsque cela est nécessaire, de sanction des établissements non accessibles.

Cette orientation nationale se traduit désormais concrètement dans les territoires. En Île-de-France, la préfecture des Yvelines a ainsi publié en août 2026 un plan d'action et de contrôle prévoyant notamment, pour les établissements privés, des contrôles et des visites sur place afin de vérifier les installations et d'informer les propriétaires de leurs obligations.

Pour les professionnels du tourisme, le bon réflexe : vérifier la situation réelle de son établissement

Musées, monuments, offices de tourisme, équipements culturels, restaurants, hôtels et autres lieux accueillant du public peuvent être concernés dès lors qu'ils relèvent de la réglementation applicable aux ERP.

Pour les gest
administrati

C'est notam

- la situati
- la transm
- la clôture

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

- les éventuelles dérogations accordées ;
- l'accessibilité effective des cheminements, équipements et prestations proposés au public ;
- la présence et l'actualisation du registre public d'accessibilité.

En cas de non-conformité, différents mécanismes de contrôle et, selon la situation, les mesures prévues par la réglementation peuvent être engagés.



Charlotte Vella

Infographie – Les 6 points clés à vérifier pour être prêt en cas de contrôle

Le registre public d'accessibilité : bien plus qu'une formalité documentaire

Obligatoire d'accessibilité

Il rassemble dérogations, de maintena

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

Dans un contexte de contrôles renforcés, sa mise à jour constitue donc un bon point de départ pour vérifier la cohérence entre les informations communiquées et la réalité de l'accueil proposé sur place.

Mais le registre ne suffit évidemment pas à rendre un établissement accessible : c'est bien l'expérience réelle du visiteur qu'il faut interroger. Peut-il identifier les conditions d'accès avant sa venue ? Se repérer et circuler ? Accéder aux prestations proposées ? Comprendre les informations et les consignes ? Utiliser les équipements dans de bonnes conditions ?

La conformité documentaire et l'accessibilité vécue doivent aller de pair.

Hôtellerie : classement touristique et accessibilité réglementaire sont deux sujets distincts

Une clarification utile mérite également d'être rappelée aux professionnels de l'hébergement.

Dans sa FAQ consacrée au classement des hôtels de tourisme, mise à jour le 13 août 2026, Atout France rappelle que le classement hôtelier ne se substitue pas aux obligations réglementaires d'accessibilité.

Les organismes réalisant les inspections de classement recueillent certaines informations relatives à l'accessibilité, aux équipements proposés et à la sensibilisation du personnel, mais ils n'ont pas pour rôle de déterminer la conformité réglementaire d'une chambre pour les personnes à mobilité réduite.

Cette responsabilité demeure celle de l'établissement.

Il est donc important de distinguer trois démarches qui peuvent être complémentaires mais qui ne répondent pas au même objectif : le classement touristique, la conformité réglementaire en matière d'accessibilité et la marque Tourisme & Handicap.

À retenir

Le renforcement des contrôles ne crée pas de nouvelles normes techniques d'accessibilité pour les ERP. Il rappelle en revanche l'importance de pouvoir démontrer que les obligations existantes sont effectivement respectées.

Pour les professionnels du tourisme, c'est donc le bon moment pour vérifier à la fois la conformité administrative, les documents disponibles et les conditions réelles d'accueil des visiteurs.

Pour aller plus loin

- [Ministère](#)
- [Préfecture](#)
- [Atout France](#)

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.